Concours : RH-01(20)
Emploi d'été 2021 - Personnel enseignant
INTERNE

Enseignante/enseignant – COOP, appui cours en ligne et à la DRC d'été

Quoi/Qui?	personnel enseignant qualifié au cycle intermédiaire et supérieur : COOP, appui pour les cours en ligne et pour la DRC d'été
Quand?	du 2 juillet 2021 jusqu'au 13 août 2021
Où?	École secondaire Cap sur l'Avenir
Rémunération **:**	55,78 $/heure

Description des tâches :

- les rencontres avec les employeurs avant le placement;
- la préparation des plans d'apprentissage personnalisés dans *OGAPE*;
- le préplacement;
- les séances d'intégration;
- les visites chez les employeurs;
- les entrées dans *Trillium* et *OGAPE* – les commentaires, les habiletés et les crédits;
- la correction des projets indépendants;
- l'administration des évaluations pour les cours en ligne;
- les suivis des élèves qui font un cours à DRC;
- l'encadrement local des cours CAVLFO.

Exigences et qualifications :

- Brevet d'enseignement;
- Carte de qualification de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario;
- Éducation coopérative, partie 1;
- Connaître le logiciel *OGAPE* et *Trillium.*

Superviseure **:** Direction des Services pédagogiques

Veuillez faire parvenir une copie de votre carte de qualification en règle de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, votre curriculum vitae et le formulaire « Réponse à l'annonce de poste » complété **avant 12 h le 6 avril 2021** à l'attention de:

Monsieur Eric Despatie
Directeur des ressources humaines
296, rue Van Horne
Sudbury (Ontario) P3B 1H9
Tél. : (705) 671-1533 / Téléc. : (705) 671-1794
Courriel : emplois@cspgno.ca

Nous remercions tous les candidats et toutes les candidates, mais nous ne communiquerons qu'avec les personnes retenues.

Selon les règlements de l'Agence de revenu du Canada, les cotisations au Régime de pensions du Canada (RPC), à l'Assurance emploi (AE) et à l'impôt sur le revenu seront retenues sur toute rémunération.

Anne-Marie Gélineault, présidente **Marc Gauthier,** directeur de l'éducation

En vertu du règlement 521/01 tel qu'amendé par le Règlement 322/03 et de la ligne de conduite du Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario, tout membre du personnel doit fournir un relevé de ses antécédents criminels avant d'entrer en fonction. Si on vous invite à poursuivre les étapes du processus de sélection, veuillez nous aviser de tout besoin nécessitant des mesures d'adaptations particulières. Les renseignements communiqués seront traités avec respect et confidentialité

Le CSPGNO encourage l'égalité d'accès à l'emploi.